

RÉGIE INTERNE



Centre de la petite enfance
**Patro Bouts
d'choux**

7700, 3^e avenue Est
Québec QC G1H 7J2
(418)626-2669
info@cpepatro.com

www.cpepatro.com

Décembre 2023

Régie interne

Le Centre de la petite enfance Patro Bouts d'choux détient un permis du ministère de la Famille de 80 places donnant droit de recevoir 80 enfants en installation. Les places sont ainsi réparties : 20 places pour les poupons de 0 à moins de 18 mois et 60 places pour les enfants âgés de 18 mois et plus jusqu'à la fréquentation de la maternelle.

Le conseil d'administration se compose de cinq (5) membres parents de la corporation autres que les membres du personnel, d'un membre de la communauté, désigné par la corporation du Patro de Charlesbourg et d'un membre désigné par les membres du personnel. En aucun cas on ne peut retrouver en même temps des administrateurs qui sont parents et/ou gardiens du même enfant. Les directeurs généraux du CPE et du Patro de Charlesbourg participent d'office aux rencontres sans droit de vote.

Le Centre de la petite enfance est membre du Regroupement des Centres de la petite enfance Québec et Chaudières-Appalaches et de l'Association québécoise des Centres de la petite enfance.

Heure d'ouverture

Le centre de la petite enfance Patro Bouts d'choux est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h

Politique d'admission

Le CPE participe au guichet *La place 0-5 ans*. Les places sont comblées en traitant les priorités suivantes:

1. Les enfants des employées du CPE.
2. Les frères et sœurs des enfants fréquentant le service et les enfants des employés permanents du Patro selon la date à laquelle la demande est faite sur la liste d'attente.
3. Les enfants issus du protocole d'entente CLSC-CPE.
4. Les frères et sœurs des enfants ayant déjà fréquenté le CPE.
5. Les enfants des anciens employés du Patro (moniteurs, assistants, etc.)
6. Les enfants des autres familles.

Nos orientations générales

- Le Centre de la petite enfance Patro Bouts d'choux veut répondre prioritairement aux besoins de garde à temps partiel ou à temps plein tout en facilitant l'intégration des enfants handicapés dans l'arrondissement de Charlesbourg.
- Le Centre de la petite enfance Patro Bouts d'choux véhicule une mission communautaire qui consiste entre autres à créer un milieu de vie où la famille, les enfants et les parents sont accompagnés à travers les différentes étapes de leur développement. De plus, il entretient des liens de partenariat avec le Patro de Charlesbourg pour assurer une continuité lorsque les enfants quittent la petite enfance.

- Le Centre de la petite enfance offre les conditions nécessaires au développement optimal des enfants par une approche démocratique où le parent est un partenaire indispensable. Le jeu est le principal outil.

Jours fériés

Le CPE sera ouvert toute l'année à l'exception des jours fériés suivants :

La veille du Jour de l'An
Le Jour de l'An
Le lendemain du Jour de l'An
Le vendredi Saint
Le lundi de Pâques
La fête des Patriotes
La fête Nationale du Québec
Le jour de la Confédération
La Fête du Travail
L'Action de Grâces
La veille de Noël
Noël
Lendemain de Noël

Si le jour férié survient lors d'un jour de fin de semaine, le congé sera reporté à la fin de la semaine précédente ou au début de la semaine suivante. Les frais de garde sont payables pour la durée de l'entente de service, incluant les jours fériés.

Les congés de maladie

Si votre enfant a une maladie contagieuse nous vous demandons de le garder à la maison et de nous en informer le plus rapidement possible.

Si votre enfant présente des symptômes (fièvre, vomissements, etc.) ou encore un mauvais état général et une incapacité de suivre les activités du groupe au cours de la journée, nous vous contacterons afin de vous informer de la situation ou pour vous demander de venir le chercher. Dans le cas où nous serions dans l'incapacité de vous rejoindre, nous rejoindrons la personne responsable en cas d'urgence inscrite sur la fiche d'inscription.

Il se pourrait aussi qu'on vous demande de venir chercher l'enfant et d'aller consulter si on suspecte que l'enfant est atteint d'une maladie contagieuse.

Vacances

Nous vous demandons de nous aviser le plus rapidement possible avant le début de vos vacances. Annuellement, des sondages sont disponibles pour la période estivale ainsi que celle des fêtes.

Les frais de garde sont applicables même si votre enfant est absent pour maladie ou s'il est en vacances.

Programme éducatif

Le CPE Patro Bouts d’choux a élaboré sa propre plateforme pédagogique¹ qui se base sur le programme éducatif du ministère de la Famille « *Accueillir la petite enfance* » (Gouvernement du Québec, 2007).

Principes de base du programme éducatif « Accueillir la petite enfance » :

- *Chaque enfant est unique;*
- *L’enfant est le premier agent de son développement;*
- *Le développement de l’enfant est un processus global et intégré;*
- *L’enfant apprend par le jeu;*
- *La collaboration entre le personnel éducatif et les parents est essentielle au développement harmonieux de l’enfant.*

Objectifs du programme éducatif

« *Accueillir la petite enfance* » :

1. Assurer aux enfants des services de qualité;
2. Servir de référence à toute personne travaillant dans le milieu des services de garde;
3. Promouvoir la cohérence entre les milieux de garde;
4. Favoriser l’arrimage de l’ensemble des interventions faites auprès de la petite enfance et des familles ayant de jeunes enfants.

Nos valeurs éducatives

- ❖ Respect
- ❖ Bien-être
- ❖ Démocratie

Les groupes et les ratios

0 - 18 mois	une éducatrice par 5 poupons (2 groupes de 10)
18 mois	une éducatrice pour 8 enfants (2 groupes)
2-3 ans	une éducatrice pour 8 enfants (2 groupes)
3-4 ans	une éducatrice pour 8 enfants (1 groupe)
4 ans et plus	une éducatrice pour 10 enfants (2 groupes)

¹ La version intégrale de la plateforme pédagogique du CPE Patro Bouts d’choux est disponible sur demande

Horaire type

Pouponnière

Pour les enfants de la pouponnière, l'horaire est établi en fonction des besoins et respecte le rythme particulier de chacun des enfants. Cela se traduit par l'application de l'approche exploratoire. Cette dernière consiste à offrir une variété de matériel qui favorise le développement et les apprentissages chez le bébé. L'éducatrice tend à répondre aux besoins de l'enfant en le stimulant, en lui offrant un climat chaleureux et en respectant son rythme de développement ainsi que ses habitudes de vie.

18 mois et plus

7h00	Accueil (jeux libres)
9h00	Séparation dans les locaux respectifs de chacun des groupes
9h15	Collation, routine et hygiène
9h30	Activités au choix
10h10	Jeux à l'extérieur ou activités
11h10	Routine et hygiène
11h30	Dîner
11h55	Routine et hygiène, préparation à la sieste (histoire)
13h00	Sieste des enfants
14h15	Réveil graduel des enfants (jeux calmes)
14h45	Routine et hygiène
15h15	Collation, routine et hygiène
15h45	Jeux à l'extérieur ou activités
16h00	Fin de journée, départ graduel des enfants et du personnel (jeux libre, gymnase)
18h00	Fermeture

Intégration d'un nouvel enfant

Pouponnière

Le geste de confier son enfant à une éducatrice n'est certainement pas anodin et peut vous causer, à vous et à votre enfant, quelques inquiétudes : angoisse de la séparation, adaptation au milieu, contacts avec les enfants et les adultes, etc. C'est la raison pour laquelle nous favorisons une intégration tout en douceur dans le respect du rythme de chaque bébé.

Dans un premier temps, nous vous suggérons de venir visiter le milieu. Par la suite, vous viendrez vivre avec votre enfant différents petits moments de la journée à la pouponnière. C'est avec votre enfant que vous découvrirez son nouveau cadre de vie. Votre enfant sera ainsi rassuré par votre présence et sentira que se développe un lien de confiance entre son éducatrice et ses parents.

Lors de ces visites, il vous sera plus facile d'expliquer les petites habitudes personnelles de votre bébé (façon de dormir, de prendre son biberon, les activités qu'il préfère, etc.). En retour, les éducatrices vous expliqueront le fonctionnement et la philosophie de la pouponnière. L'équipe veut vous assurer que tout sera mis en œuvre pour faciliter cette période d'adaptation et s'assurer du bien-être de chaque bébé accueilli au CPE.

Nous vous proposons une démarche d'intégration progressive sur 4 ou 5 jours. Vous devez communiquer avec les éducatrices de la pouponnière pour convenir de l'horaire.

Jour 1 et 2

Durée 1h à 1h30 (maximum)

L'enfant accompagné de son parent qui s'occupe de lui. Ce moment permet d'échanger avec l'éducatrice sur les habitudes de l'enfant.

Jour 3 et 4

Durée 1h30-2h (maximum)

L'enfant accompagné de son parent. L'éducatrice prend doucement en charge la routine de l'enfant.

Jour 5

Durée 4-5 heures

Première « petite » journée que l'enfant passe seul au CPE.

Notez que cet horaire peut être aménagé selon chacun des enfants, toujours dans le but de bien répondre aux besoins de chacun. N'hésitez pas à en parler avec le personnel du CPE.

Afin de faciliter la planification des horaires d'intégration, nous vous demandons de communiquer avec les éducatrices de la pouponnière la semaine précédant votre arrivée au CPE pour convenir des journées et de l'horaire. 418-626-2669 (Mini-toupies poste 230-Bouffe-tout poste 232) Merci ☺

18 mois et plus

Pour les enfants plus âgés, nous suggérons aux parents de venir, dans un premier temps, visiter le milieu avec son enfant. Lors des premières journées au CPE, nous suggérons aux parents de prévoir un peu de temps lors de l'accueil pour discuter avec l'éducatrice et ainsi favoriser une meilleure transition. Nous recommandons également, si cela est possible, de prévoir des journées plus courtes pour la première semaine.

Arrivée et départ

Nous vous demandons d'aider votre enfant à se dévêtir et de l'accompagner jusqu'au local. Vous devez aviser l'éducatrice de votre arrivée. En hiver, il est

souhaitable que vous utilisiez les couvres-chaussures qui sont mis à votre disposition dans l'entrée ou tout simplement vous pouvez choisir d'enlever vos bottes.

Lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, il importe que vous avisiez l'éducatrice de votre départ.

Matériel à fournir par les parents

Nous vous demandons de laisser en permanence certains articles pour votre enfant en cas de petits pépins. Nous vous suggérons les articles suivants :

- Chandail
- Pantalon
- Sous-vêtement
- Bas
- Vêtements pour l'extérieur (beau temps, mauvais temps) et pour toutes les saisons

Pour les poupons

- Couches jetables seulement
- Lait maternisé
- Sucette
- Biberon/gobelet
-

Tous les articles doivent être identifiés au nom de votre enfant. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

Objets et jouets de la maison

Les objets et jouets provenant de la maison ne sont pas acceptés au CPE. Nous avons tout le matériel nécessaire à la réalisation des activités.

Fermeture temporaire

En cas de fermeture pour une cause hors de notre contrôle, nous vous aviserons via notre site internet au : www.cpepatro.com

Si la fermeture survient pendant la journée, nous vous contacterons dès que possible afin que vous veniez chercher votre enfant. Le CPE n'est pas responsable des pertes encourues par cette fermeture.

Communication

Nous utilisons Amisgest SDG+ qui comprend plusieurs fonctionnalités :

- Communications quotidiennes;
- Photos et vidéos;
- Portraits périodiques (juin et décembre);
- Dossier de l'enfant;
- Calendrier de fréquentation;
- Sondages;
- Gestion des accès;
- Affichage numérique.

Sorties

Nous priorisons les sorties éducatives adaptées aux enfants. Les sorties familiales (pommes, cabane à sucre, etc.) sont laissées à la discrétion des familles. Nous pensons que ce genre d'activité doit être vécu en famille. Nous soulignons tout de même toutes les thématiques de l'année en demeurant au CPE. Par exemple, au printemps, nous organisons toujours un dîner spécial cabane à sucre au CPE.

Les sorties se font à pied ou en autobus pour les enfants de 2 ans et plus.

Repas et collations

Un dîner et deux (2) collations sont servis quotidiennement selon l'horaire suivant :

9h15 Collation

11h30 Dîner

15h00 Collation

N.B. Notre politique de la santé donne plus d'information sur l'alimentation en général.

L'administration des médicaments

Conformément au règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, le CPE doit s'assurer qu'aucun médicament destiné à un enfant qu'il reçoit n'est conservé ni administré que si son administration est autorisée par écrit par le parent et par un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire. Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation de ce professionnel.

Le CPE ne peut conserver un médicament destiné aux enfants qu'il reçoit s'il est expiré. Si celui-ci est fourni par le parent, il doit le lui remettre.

L'autorisation écrite du parent doit contenir le nom de l'enfant, le nom du médicament à administrer, les instructions relatives à son administration, la durée de l'autorisation et la signature du parent.

Certains médicaments font exception à cette norme, il s'agit de l'acétaminophène (80mg/ml) et de l'insectifuge qui peuvent être administrés aux enfants selon le protocole prévu au règlement et qui est signé lors de l'inscription de votre enfant au CPE. Les médicaments suivants peuvent être administrés ou appliqués à l'enfant avec pour seule autorisation, la signature d'un parent :

- des solutions nasales salines
- des solutions orales d'hydratation
- de la crème pour érythème fessier
- du gel lubrifiant en format à usage unique pour la prise de température
- de la crème hydratante
- du baume à lèvres
- de la lotion calamine
- de la crème solaire.

À l'exception des solutions nasales salines, de la crème hydratante et du baume à lèvres, le CPE peut fournir les médicaments prévus ans la liste précédente. Toutefois, si ces derniers sont fournis par le parent, leurs contenants doivent être clairement identifiés au nom de l'enfant à qui ils sont destinés.

Le CPE Patro Bouts d'choux a désigné le personnel éducateur responsable de l'administration des médicaments aux enfants.

- ❖ En cas d'accident grave, nous dirigerons votre enfant vers l'hôpital conformément à l'autorisation écrite signée lors de l'inscription (fiche d'inscription).
- ❖ Afin de protéger votre enfant, nous devons avoir une autorisation écrite ou verbale confirmant qu'une autre personne peut venir chercher votre enfant. Nous ne pouvons le laisser partir avec une tierce personne sans votre consentement.
- ❖ Chaque enfant a un casier où il pourra laisser ses vêtements de rechange. Nous vous laissons la responsabilité de le garder propre.

Inscription

Tous les enfants qui fréquentent le CPE Patro Bouts d'choux doivent s'inscrire. Voici les documents à compléter :

- La demande de place à contribution réduite
- L'entente de service et ses annexes
- La fiche d'inscription

Contribution réduite

Les parents qui répondent aux conditions prévues au règlement peuvent bénéficier, pour leur enfant, d'une place à contribution réduite ou être exemptés de cette contribution. Le ministère de la Famille fixe le montant de cette contribution. Les vacances, les absences pour maladie ou autre et les journées fériées seront facturées.

Heure additionnelle

La place à contribution réduite vous donne droit à dix (10) heures de garde pour votre enfant. Si vous ajoutez l'heure additionnelle des frais de 5\$ vous seront facturés.

Retard

En cas de retard, nous vous invitons à nous aviser le plus rapidement possible. Un montant de deux (2) dollars par minute de retard sera facturé, et ce, à partir de 18h00

Mode de paiement

Deux choix s'offre à vous : le retrait préautorisé ou le paiement en chèque ou en argent. Nous exigeons des paiements aux deux (2) semaines. Pour un chèque ou un retrait préautorisé sans provision des frais de dix (10) dollars vous seront facturés.

Reçus d'impôt

Le reçu pour les frais de garde est remis annuellement aux parents, avant le 1^{er} mars.

Les petites différences qui font la différence

Les anniversaires et les fêtes

Le personnel éducateur collabore avec la responsable de l'alimentation pour souligner l'anniversaire de chaque enfant...

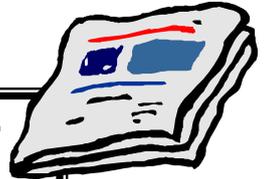
Table décorée, activités spéciales, dessert servi à partir du 2^e anniversaire de naissance.

Lors des fêtes telles que l'Halloween, Noël, ou la St-Valentin, par exemple, des activités spéciales sont planifiées au CPE.



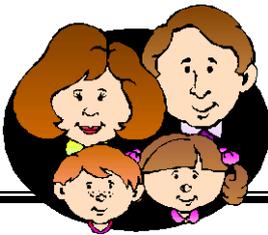
Le calendrier

Le calendrier est publié tous les mois dans l'Espace parents de notre site Internet. Plusieurs informations seront transmises telles que les sorties, les activités spéciales, l'information nécessaire au bon fonctionnement du CPE, les anniversaires, etc.



Les activités spéciales

Tout au long de l'année, vous serez invités à quelques activités spéciales. Nous voulons, par ces activités, favoriser des moments passés en famille dans un contexte de fête.



Site Internet : www.cpepatro.com

Un code vous sera remis pour accéder à l'Espace parents (sécurisé) de notre site internet.

L'approche famille

Le CPE est au cœur même du Patro de Charlesbourg. Nous avons donc la chance de bénéficier de plusieurs services offerts à la famille. Le Centre communautaire dessert une clientèle allant des enfants aux aînés. Le CPE et ses membres seront donc associés à quelques événements du Patro de Charlesbourg tout au long de l'année. De plus amples informations vous seront fournies lors des parutions du journal du CPE.

Les équipements

Nous avons la chance d'utiliser certains équipements du Patro de Charlesbourg. Par exemple, nous pourrions bénéficier d'un gymnase, des autobus pour les sorties, d'immenses terrains et d'une gamme complète d'équipement sportif et moteur (ballons, cerceaux, cordes à danser, parachutes...).